

AB/AM
BURKINA FASO

Unité-Progrès-Justice

DECRET N° 2023-⁰⁸⁵⁹/PRES-TRANS/PM/
MFPTPS/MEFP/MESRI/MSHP portant création
d'emplois à l'Université Nazi BONI

LE PRÉSIDENT DE LA TRANSITION,
CHEF DE L'ÉTAT,
PRÉSIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

Visa CF N°00734
du 12/07/2023
Glinonsiung

- Vu la Constitution ;
- Vu la Charte de la Transition du 14 octobre 2022 ;
- Vu le décret n°2022-0924/PRES-TRANS du 21 octobre 2022 portant nomination du Premier Ministre et son rectificatif le décret n°2023-0017/PRES-TRANS du 12 janvier 2023 ;
- Vu le décret n° 2023-0009/PRES-TRANS/PM du 10 janvier 2023 portant remaniement du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2022-0996/PRES-TRANS/PM du 02 décembre 2022 portant attributions des membres du Gouvernement ;
- Vu la loi n°025-2010/AN du 18 mai 2010 portant régime juridique applicable aux emplois des enseignants-chercheurs, des enseignants hospitalo-universitaires et des chercheurs au Burkina Faso et son modificatif la loi n°036-2016/AN du 24 novembre 2016 ;
- Vu la loi n°010/2013/AN du 30 avril 2013 portant règles de création des catégories d'établissements publics ;
- Vu le décret n°97-254/PRES/PM/MESSRS du 23 mai 1997 portant création de l'Université polytechnique de Bobo-Dioulasso ;
- Vu le décret n°2002-288/PRES/PM/MESSRS/MFB du 29 juillet 2002 portant érection de l'Université polytechnique de Bobo-Dioulasso en établissement public de l'Etat à caractère scientifique, culturel et technique (EPSCT) ;
- Vu le décret n°2014-612/PRES/PM/MEF du 24 juillet 2014 portant statut général des établissements publics de l'Etat à caractère scientifique, culturel et technique (EPSCT) ;
- Vu le décret n°2014-615/PRES/PM/MEF du 24 juillet 2014 portant statut général des établissements publics de santé (EPS) ;
- Vu le décret 2015-1624/PRES-TRANS/PM/MS/MESS/MEF du 28 décembre 2015 portant statut particulier des Centres Hospitaliers Universitaires (CHU) ;
- Vu le décret 2017-1044/PRES/PM/MESRSI/MINEFID du 11 novembre 2017 portant changement de dénomination de l'Université Polytechnique de Bobo-Dioulasso ;
- Vu le décret 2018-140/PRES/PM/MESRSI/MINEFID du 05 mars 2018 portant approbation des statuts de l'Université Nazi BONI ;
- Vu le décret n°2019-0435/PRES/PM/MESRSI/MFPTPS/MINEFID/MS du 09 mai 2019 portant organisation des emplois des enseignants-chercheurs, des enseignants hospitalo-universitaires et des chercheurs et réglementation des fonctions d'enseignant à temps plein et d'ingénieur de recherche ;

- Vu** le décret n°2023-0504/PRES-TRANS/PM/MESRI du 03 mai 2023 portant organisation du Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation ;
- Vu** les copies légalisées des vingt-huit (28) attestations d'inscription des enseignants-chercheurs et enseignants hospitalo-universitaires de l'Université Nazi BONI ;
- Sur** rapport du Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 07 juin 2023 ;

DÉCRÈTE

Article 1 : Il est créé à l'Université Nazi BONI, au titre de l'année 2022 et pour le compte des inscrits sur les listes d'aptitude de la 44^{ème} session des Comités Consultatifs Interafricains (CCI) du Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur (CAMES), tenue à distance, du 04 au 30 juillet 2022, vingt-huit (28) emplois de l'Enseignement supérieur répartis ainsi qu'il suit :

I. Quatre (04) emplois de professeur titulaire et de professeur titulaire hospitalo-universitaire répartis comme suit :

A- Deux (02) emplois de professeur titulaire dont :

- 1) Un (01) emploi de professeur titulaire en Physique : Physique des semi-conducteurs et Energie solaire à l'Unité de Formation et de Recherche en Sciences Exactes et Appliquées (UFR/SEA).
- 2) Un (01) emploi de professeur titulaire en Informatique (Réseaux) à l'Ecole Supérieure d'Informatique (ESI).

B- Deux (02) emplois de professeur titulaire hospitalo-universitaire à l'Institut Supérieur des Sciences de la Santé (INSSA) dont :

- un (01) emploi en Parasitologie-Mycologie ;
- un (01) emploi en Chirurgie générale.

II. Onze (11) emplois de maître de conférences répartis comme suit :

1) Deux (02) emplois de maître de conférences à l'Unité de Formation et de Recherche en Sciences Exactes et Appliquées (UFR/SEA) dont :

- un (01) emploi en Mathématiques : Mathématiques appliquées (Optimisation) ;
- un (01) emploi en Physique : Transfert thermique et transfert de masse.

- 2) **Un (01) emploi de maître de conférences en Mathématiques : Mathématiques appliquées** à l'Institut Universitaire de Technologie (IUT).
- 3) **Un (01) emploi de maître de conférences en Informatique médicale** à l'Institut Supérieur des Sciences de la Santé (INSSA).
- 4) **Trois (03) emplois de maître de conférences** à l'Institut du Développement Rural (IDR) dont :
 - un (01) emploi en Biologie-Entomologie ;
 - un (01) emploi en Zootechnie ;
 - un (01) emploi en Sciences halieutiques/Biologie des pêches.
- 5) **Quatre (04) emplois de maître de conférences** à l'Unité de Formation et de Recherche en Sciences de la Vie et de la Terre (UFR/SVT) dont :
 - un (01) emploi en Biologie ;
 - un (01) emploi en Biologie-Entomologie ;
 - un (01) emploi en Biochimie-Microbiologie ;
 - un (01) emploi en Biologie et Ecologie Végétales.

III. Treize (13) emplois de maître-assistant et de maître-assistant hospitalo-universitaire répartis comme suit :

A. Sept (07) emplois de maître-assistant :

- 1) **Un (01) emploi de maître-assistant en Chimie : Chimie Organique** à l'Unité de Formation et de Recherche en Exactes et Appliquées (UFR/SEA).
- 2) **Un (01) emploi de maître-assistant en Economie internationale, mondialisation** à l'Unité de Formation et de Recherche en Sciences Juridiques, Politiques, Economiques et de Gestion (UFR/SJPEG).
- 3) **Un (01) emploi de maître-assistant en Sciences du langage** au Centre Universitaire de Banfora (CUB).
- 4) **Quatre (04) emplois de maître-assistant** au Centre Universitaire de Gaoua (CUG) dont :
 - un (01) emploi en Biochimie-Microbiologie ;
 - un (01) emploi en Histoire et civilisation africaines ;
 - un (01) emploi en Archéologie ;
 - un (01) emploi en Géomorphologie.

B. Six (06) emplois de maître-assistant hospitalo-universitaire à l'Institut Supérieur des Sciences de la Santé (INSSA) dont :

- deux (02) emplois en Endocrinologie, Métabolisme et Nutrition ;
- un (01) emploi en Neurochirurgie ;
- un (01) emploi en Gynécologie-Obstétrique ;
- un (01) emploi en Neurologie ;
- un (01) emploi en Pédiatrie.

Article 2 : Le Ministre d'Etat, Ministre de la Fonction publique, du Travail et de la Protection sociale, le Ministre de l'Économie, des Finances et de la Prospective, le Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation et le Ministre de la Santé et de l'Hygiène publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal officiel du Faso.

Ouagadougou, le 12 juillet 2023



Capitaine Ibrahim TRAORE

Le Premier Ministre

Apollinaire Joachimson KYÉLEM de TAMBELA

Le Ministre d'Etat, Ministre de la Fonction publique, du Travail et de la Protection sociale

Le Ministre de l'Economie, des Finances et de la Prospective

Bassolma BAZIE

Le Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation

Le Ministre de la Santé et de l'Hygiène publique

Adjima THIOMBIANO

Robert Lucien Jean-Claude KARGOUGOU